

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 15 Avril 2020

Un nouveau marché d'ingénierie pour accompagner les projets des collectivités

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a publié le 20 mars dernier un appel à candidatures pour mobiliser des prestataires susceptibles d'accompagner les collectivités territoriales dans la définition, le montage et la mise en œuvre de leurs projets (depuis les programmes nationaux d'appui territorialisés, aux projets particuliers, structurants et complexes).

Complémentaire à l'offre d'ingénierie locale existante et à celle des opérateurs partenaires (Anru, Anah, Cerema, Ademe, CDC), l'accord-cadre qui découlera de ce marché s'inscrit dans une démarche globale de renforcement de l'expertise et de l'ingénierie au bénéfice des collectivités territoriales.

Afin de démultiplier ses capacités d'action, l'Agence a décidé de se doter d'un accord-cadre d'ingénierie couvrant des prestations très larges, de la réalisation de diagnostics territoriaux, aux démarches de concertation et à l'accompagnement au pilotage ou encore au cadrage des projets en passant par l'apport d'expertises thématiques.

Ce marché d'ingénierie ne sera activé qu'à titre subsidiaire, si et seulement si les ressources présentes localement ou celles des partenaires de l'Agence ne sont pas suffisantes ou disponibles pour accompagner les collectivités territoriales dans le montage et la mise en œuvre de leurs projets.

L'Agence a publié, à cet effet, un appel à candidatures ouvert à tout organisme contribuant à l'aménagement du territoire qui souhaiterait se positionner seul ou en groupement sur un ou plusieurs lots.

Les réponses sont attendues pour le 23 mai, date à compter de laquelle s'engagera une procédure de négociation avec les soumissionnaires (5 par lot).

Au terme de l'analyse des offres qui démarrera en juillet, l'Agence retiendra un attributaire pour chaque lot géographique et deux attributaires pour les lots nationaux (à l'exception du lot « Accompagnement au cadrage et au montage de projets/opérations » qui en comptera 3).

Ce marché, qui doit permettre d'activer toutes les expertises requises pour concrétiser les projets des collectivités à défaut de ressources en ingénierie disponibles localement, pourra donc être mobilisé à compter du dernier trimestre 2020.

A PROPOS DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

La loi du 22 juillet 2019 a confié à l'ANCT la mission de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics et aux soins, mais aussi en faveur du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centres-villes et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques.

Le déploiement de son action dans les territoires s'appuie sur trois principes fondamentaux :

- une réponse souple aux besoins d'accompagnement des collectivités, structurée autour de trois modalités d'intervention : la contractualisation, les programmes nationaux territorialisés, des approches sur mesure et différenciées en fonction des enjeux territoriaux,
- un rôle renforcé du préfet de département, délégué territorial de l'Agence, qui constitue le point d'entrée des collectivités et sera chargé d'instruire et de qualifier leurs saisines afin de mobiliser les moyens et les ressources les plus adaptés aux problématiques des territoires,
- une mobilisation accrue de l'ingénierie disponible localement ou mise à disposition par les opérateurs avec qui l'Agence aura conventionné (Anru, Anah, Ademe, Cerema, Banque des territoires) et, le cas échéant, portée en propre par l'Agence.